



Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBad, en particulier le Règlement du Circuit Interrégional Jeunes (CIJ), de la Ligue des Pays de Loire et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule les 8 et 9 décembre 2018 sur **12** terrains dans la salle du complexe du Zephyr (Loroux Bottereau)
3. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel Badnet
4. Le juge arbitre du tournoi est Annick PICHOT. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités en 1. Il sera assisté de Patrick SEROT

Séries et tableaux

- 5 Les séries proposées sont : Poussin, Benjamin, Minime et Cadet Dans les disciplines suivantes : SH, SD, DH, DD et DM. En simple les tableaux par année de naissance seront réalisés pour les Poussins, Benjamins, Minimes si le nombre d'inscrit le permet (au moins 6 enfants par année de naissance et par sexe).
- 6 La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la ligue de Bretagne ou des Pays de la Loire des catégories Poussin, Benjamin, Minime et Cadet (dans les conditions définies au 7).
- 7 Les joueurs peuvent s'inscrire dans leur série ou celle immédiatement supérieure dans les conditions définies à l'article 3.2 du règlement CIJ de la FFBad. Toutefois, ces séries et le sur-classement s'opèrent dans les limites de participation prévues par l'article 3.4 du même règlement.
Chaque joueur peut participer à un tableau sur trois disciplines.
- 8 Le samedi aura lieu les tableaux de simple jusqu'aux demi-finales et début des tableaux de mixte. Le dimanche aura lieu les tableaux de double dame et double homme, la suite des tableaux de mixte et les finales de simple.
- 9 Le tournoi se dispute en poules (1 sortant par poule de 3, 2 sortants par poule de 4) puis en élimination directe. Certains tableaux pourront cependant se jouer exclusivement en élimination directe afin de respecter l'article 2.15 du règlement général des compétitions (8 matchs maxi/jour/joueur).
- 10 La confection des tableaux, en partenariat avec le juge Arbitre, sera réalisée par le Codep44. Ils se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'organisation de ce tournoi

Inscriptions et liste d'attente.

- 11 La date limite d'inscription est fixée au **25 novembre 2018** (date de réception du courrier faisant foi).
- 12 Le tirage au sort sera effectué **le 29 novembre**. Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui disponible à J-14 de la compétition (jeudi 22 novembre).
- 13 Le contrôle des licences se fera sur Poona et le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort.
- 14 Les inscriptions sont obligatoirement à faire en ligne sur <http://www.badnet.org>, elles seront validées dès réception du document généré accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'ASBL, à envoyer par courrier à Yoann LE BRETON – 11, rue de la Tannerie – 44430 Le Loroux Bottereau (merci d'adresser une copie des inscriptions par mel à commission.jeunes@codep44-badminton.fr).
- 15 Les droits d'engagement par participant sont de **14 €** pour 1 tableau, **18 €** pour 2 tableaux et **20 €** pour 3 tableaux.
- 16 Le nombre d'inscriptions est limité à 200. Les joueurs peuvent se faire inscrire par leur ligue, leur comité ou leur club.

- 17 Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants seront retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH) à J-14 de la compétition.
- 18 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Forfaits

- 18 Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue de Badminton des Pays de Loire ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.
- 19 Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés.

Déroulement de la compétition

- 20 Tout joueur, accompagné d'un représentant majeur, doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 21 Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 22 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 23 Le volant officiel, en vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs sera le **Babolat 3**. Ces volants seront à la charge du Codep44 à partir des finales (à raison de 3 volants par match) et au partage entre les joueurs dans les autres cas.
- 24 Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n'est affiché qu'à titre indicatif. Le Codep44 se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
- 25 Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.
- 26 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
- 27 A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test de volants inclus).
- 28 Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 29 Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
- 30 Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, leurs entraîneurs, les officiels techniques et les organisateurs (Codep44 et bénévoles de l'ASBL).
- 31 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- 32 Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
- 33 Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
- 34 Le Codep44 décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
- 35 Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.
- 36 Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

- 37 Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- 38 Il est interdit de fumer dans la salle.
- 39 Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.